



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 20

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. CUMMINGS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'imposer des limites de charge moins rigoureuses, ou de les abolir, sur la route 276 au nord de Sainte-Rose, de manière à permettre aux céréaliculteurs d'utiliser des grands routiers pour transporter leurs céréales vers les marchés, et de réparer cette route afin que les agriculteurs puissent s'y servir de grands routiers et soutenir la concurrence. (E. Bodnar, M. Helash, O. Kindzerski et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Services à la famille et du Logement envisage de modifier la politique de son ministère selon laquelle les membres de la famille qui s'occupent à domicile de personnes à charge ayant des besoins spéciaux touchent des sommes inférieures pour le logement et les repas que celles qui sont versées aux prestataires de soins de santé qui ne font pas partie de la famille et travaillent à l'extérieur du domicile et d'évaluer les cas individuellement afin de voir s'il serait avantageux de payer les membres de la famille qui offrent de tels soins plutôt que de verser des frais aux établissements qui accueillent ces personnes. (E. Guenther, L. Guenther, A. Rempel et autres)

M. LOEWEN, avec le consentement de l'Assemblée — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage, d'une part, de financer la création et la dotation en personnel d'un établissement de soins en résidence ou d'un service hospitalier spécialisé qui accueillerait, dans le nord du Manitoba, les malades âgés ayant besoin de soins psychiatriques afin qu'ils n'aient pas à être placés dans des établissements du sud de la province et, d'autre part, tienne compte de l'importance de fournir des soins adaptés et de haute qualité à ces malades et de leur permettre d'être traités près de leurs familles et de ceux qui leur sont chers. (T. Scheres, N. Richardson, E. Richardson et autres)

M. le *ministre* LEMIEUX dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2003-2004 — Éducation et Jeunesse.

(Document parlementaire n° 30)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2003-2004 — Santé.

(Document parlementaire n^o 31)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose :

l'ordre d'examen des budgets par le Comité des subsides à l'Assemblée et à l'extérieur de l'Assemblée.

(Document parlementaire n^o 32)

M. ASHTON, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de l'arbre et des forêts qui se déroule du 4 au 10 mai 2003.

M. ENNS et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 16) — *Loi sur le Conseil de l'immigration du Manitoba/The Manitoba Immigration Council Act*;
(M^{me} la *ministre* BARRETT)

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche (infractions et peines)/The Fisheries Amendment Act (Offences and Penalties)*;

(M. le *ministre* ASHTON)

(N^o 208) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*.

(M^{me} MITCHELSON)

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet de l'expiration de la période des questions.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
GERRARD
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 31

CONTRE

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 22

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. AGLUGUB et ENNS, M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que MM. MAGUIRE et JENNISSEN font des déclarations de député.

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne propose pas de vision et qu'il ne tient pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines;
- b) qu'il ne présente pas de stratégie à long terme visant à réduire les impôts qui prennent en considération que les Manitobains et Manitobaines à revenu moyen sont maintenant, sous le gouvernement Doer, les contribuables les plus imposés à l'ouest du Nouveau-Brunswick et que nos taxes professionnelles ne sont pas concurrentielles;
- c) qu'il n'offre pas de plan de dépenses durable pour la province et que les réductions d'impôts ne représentent qu'un onzième des dépenses;
- d) qu'il ne prévoit pas, comme le gouvernement l'avait promis, le remboursement des 150 millions de dollars transférés « temporairement » du Fonds de stabilisation des recettes au cours de l'exercice 2001-2002;
- e) qu'il ne propose pas de mesures visant à contrer l'exode des 12 Manitobains et Manitobaines qui, en moyenne, quittent la province chaque jour au profit des autres provinces;
- f) qu'il ne propose pas de solution aux défis que présentent les soins de santé, y compris offrir un système de soins cardiaques qui réponde rapidement aux besoins des Manitobains et des Manitobaines, mettre fin à la médecine de couloir d'ici six mois, tel que l'avait promis le gouvernement, réduire les listes d'attente pour les tests et les rendez-vous et recruter des professionnels de la santé et les maintenir en poste;
- g) qu'il ne soutient pas le secteur agricole manitobain de façon convenable,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. REIMER et M. le *ministre* SELINGER interviennent.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCOU
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 23

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
GERRARD
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 31

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
GERRARD
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 31

CONTRE

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 23

La séance est levée à 17 h 11, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers